

Canadian Postmasters  
and  
Assistants Association



l'Association canadienne  
des maîtres  
de poste et adjoints

## Section du Québec

L'ACcoMPAgnateur

No 80

ÉTÉ 2022

Merci de votre participation en grand nombre,



France Lamontagne  
St-Hénédine



Denise Charlebois  
Les Coteaux



Ginette Rouillard  
St-Charles de Bellechasse



Ginette Béliveau  
Coteau du Lac



Émilie Thompson  
Portage-du-Fort



Carole Noël  
St-Pacôme

Poste-publication 40007758

## Rapport du président

Chers membres,

En ce printemps et cette période de congrès, c'est le moment du bilan annuel de votre ACMPA en lien avec notre travail versus notre employeur.

Premièrement, je vous remercie encore de votre présence à ce congrès. Cela démontre un sentiment d'appartenance à votre association, votre intérêt envers votre emploi et votre intérêt à connaître vos droits. Vous voulez savoir ce qui se passe avec votre employeur ainsi qu'avec vos conditions de travail. Un congrès est une bonne façon pour en savoir un peu plus, pour se rencontrer, pour discuter avec des collègues qui vivent la même chose que nous et pour nous partager de l'information.

Votre présence nous encourage à continuer notre mission, soit celle de vous offrir l'aide dont vous avez besoin dans vos situations particulières ou encore de vous donner les renseignements dont vous avez besoin.

Voici maintenant un résumé et une mise à jour des « sujets chauds » de la dernière année.

Sans aucun doute, la politique de vaccination obligatoire a été et est encore le sujet de l'heure. Nous sommes encore en attente de la décision du grief national afin que les employés non vaccinés puissent entrer au travail en exécutant des tests rapides de détection de COVID. Malheureusement, en regardant ce qui se passe autour de nous, pour toutes compagnies confondues, aucun arbitre n'a donné gain de cause à ce genre de demande. On verra si ce sera le même cas pour nous.

Pour le moment, en tant que société d'État, Postes Canada ne bougera pas tant et aussi longtemps que la politique fédérale du gouvernement sur la vaccination obligatoire sera en vigueur.

Et en ce qui concerne la dotation, l'employeur est relativement calme ces temps-ci dans la réduction d'heures sur les postes vacants. Ils ajustent sans avoir le couteau trop aiguisé - parfois même en ajoutant des heures – alors on ne s'en plaindra pas!

Concernant les entrevues pour les concours de maître de poste, nous gardons un œil sur la procédure virtuelle en étant présents sur la plupart des entrevues afin que le tout soit fait dans les règles de l'art. Nous avons soulevé plusieurs anomalies à la gestion, qui est réceptive à nos préoccupations. Pour le moment, nous sommes présents, mais nous avons bien hâte de revenir en présentiel pour que le processus respecte la convention collective à 100 %.

Côté santé-sécurité, la demande a été faite à notre national pour qu'ils discutent avec l'employeur afin d'ajouter à nos uniformes des chandails fluo qui seraient conformes à la loi, au lieu de nous obliger à porter la fameuse veste jaune. Cela étant une modification à l'article 53 de la convention collective, bien oui, il faudra être patients...

Maintenant, un sujet moins joyeux : il y a une augmentation d'avis de 24 h pour des rencontres sur des conflits entre les employés et aussi concernant le « vol ». Ce terme regroupe beaucoup de situations différentes, soit le vol de temps engendré par le non-respect de notre horaire officiel, l'utilisation de biens ou de services de Postes Canada ou le vol d'argent. Sur ce point, « emprunter temporairement » dans les fonds de la société, c'est considéré comme du vol.

L'ACMPA ne peut cautionner ces comportements et il est alors très difficile ou impossible de défendre adéquatement le membre, car il n'y a aucun argument valable pour motiver ces gestes. Nous vous le rappelons encore une fois, ne vous mettez pas dans une situation où votre emploi pourrait être en jeu.

En dernier lieu, nous sommes encore stupéfaits de voir que certains maîtres de poste prennent la responsabilité de gérer les absences des FFRS, de l'administration des ERSA et de tout ce qui a trait à sa logistique et aux rapports à produire. C'est la responsabilité de votre chef de zone, et l'employeur est bien au courant de ce fait. C'est un travail de « gestion ».

Le chef vous le demande en prétextant qu'il est débordé ou il vous l'impose puisque vous connaissez très bien votre bureau. Vous n'avez pas à effectuer ces tâches.

N'oubliez pas que la gestion des absences FFRS a toujours relevé des FFRS eux-mêmes ou des chefs de zone lorsqu'il y a des ERSA. Cette responsabilité qui relève de « la gestion » n'a jamais été transférée à l'ACMPA.

Sur ce, continuez de nous aviser des situations particulières que vous vivez avec votre travail et qui mériteraient notre attention. Vous êtes nos yeux et nos oreilles.

Nous sommes là pour vous aider et vous informer.

Syndicalement vôtre,

Steeven

# Statut de la demande d'indemnité PAICD

Pendant que vous êtes en congé suite à une demande approuvée de prestations d'invalidité de courte durée, il y a des étapes que vous devez suivre et des renseignements dont vous devez disposer afin d'obtenir le bon soutien au bon moment et avec une interruption minimale de votre paie.

Calendrier

## Semaine 1 Délai de carence

- Pour les demandes de prestations en cas de maladie, le délai de carence est de sept jours civils.
- Pour les demandes pour cause d'accident ou d'hospitalisation :

lorsque des soins médicaux ont été demandés dès le jour 1 – pas de délai de carence;

lorsque des soins médicaux ont été demandés après le jour 1 – délai de carence allant jusqu'à sept jours.

**Semaine 13** L'employé fait une demande de prestations d'assurance-emploi en cas de maladie.

Responsabilités et mesures requises

## Employé – semaine 13 – Assurance-emploi

Vous recevrez une lettre de la part d'Accès-RH vous informant qu'il est temps de soumettre une demande de prestations d'assurance-emploi par l'entremise de Service Canada. Accès-RH vous fournira aussi un lien vers une foire aux questions ([FAQ](#)) qui vous aidera à soumettre votre demande. Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire pour soumettre votre demande, communiquez avec votre Centre Service Canada le plus près.

- Remplissez une demande de prestations d'AE par l'entremise de Service Canada après la semaine 13 du PAICD. Vous pouvez le faire en ligne ou en personne :

**En ligne :** Le [site Web Demande de prestations d'assurance-emploi en ligne](#) est accessible en tout temps. Il permet à l'employé de faire sa demande de prestations d'assurance-emploi à partir de n'importe quel endroit où il a accès à Internet. Une fois votre demande en ligne remplie, celle-ci est transmise électroniquement au Centre Service

Canada aux fins de traitement.

**En personne :** Vous pouvez présenter une demande en vous rendant à un Centre Service Canada. Pour trouver un Centre, communiquez avec Service Canada au **1 800 206-7218** (sans frais) ou rendez-vous sur le [site Web de Service Canada](#).

Service Canada prendra en considération vos revenus du PAICD au moment d'établir votre admissibilité aux prestations d'AE.

Si vous soumettez des rapports inexacts ou incomplets à Service Canada ou que vous omettez de faire une demande de prestations d'AE, les paiements qui vous sont versés par Postes Canada et Service Canada pourraient être interrompus.

**Semaine 15** Postes Canada soumet le relevé d'emploi (RE) au nom de l'employé.

**Postes Canada transmet électroniquement un relevé d'emploi (RE) en votre nom après la semaine 15. Veuillez prévoir jusqu'à deux semaines après la semaine 15 pour le traitement.** Le RE informe Service Canada que vous recevez des prestations du PAICD de Postes Canada. Une fois que Postes Canada a soumis votre RE à Service Canada, vous pouvez y accéder sur le site Web de Service Canada dans *Mon dossier Service Canada*.

- Lorsque le système affiche la question « Quel type de prestations demandez-vous? », cliquez sur « Prestations de maladie : vous êtes incapable de travailler en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine ».

Pour toutes questions liées à la demande de prestations d'assurance-emploi, visitez le site Web de Service Canada.

Si votre demande de prestations d'AE est approuvée, vous devrez déclarer vos revenus à Service Canada durant toute la période pendant laquelle vous recevrez des prestations d'assurance-emploi. Si vous soumettez des rapports inexacts ou incomplets à Service Canada, les paiements qui vous sont versés par Postes Canada et par Service Canada pourraient être interrompus.

N'oubliez pas :

· Dans les déclarations que vous faites aux deux semaines à Service Canada, ne signalez pas vos **prestations du PAICD** de Postes Canada figurant sur votre bulletin de paie.

· Durant un congé obtenu en vertu du PAICD, les jours fériés ne font pas partie des prestations versées par le PAICD. Postes Canada paie votre plein salaire pour les jours fériés; ces revenus doivent donc figurer dans votre déclaration de revenus aux deux semaines à Service Canada. Voici les revenus qui doivent être déclarés durant un congé du PAICD (il pourrait y en avoir d'autres) :

Jours fériés

Heures travaillées

Contingent des versements

Primes de quart et de fin de semaine

Autres paiements qui ne sont pas liés au PAICD

Lorsque vous soumettez vos déclarations toutes les deux semaines en ligne ou par téléphone, on vous posera la question suivante :

« Nos dossiers indiquent que vous touchez des prestations du Régime de prestations supplémentaires de chômage. Y a-t-il d'autres prestations que vous ne nous avez pas encore mentionnées? »

Si vous recevez de l'argent autre que les prestations du PAICD, répondez « Oui ».

Si vous ne recevez QUE les prestations du PAICD de Postes Canada, répondez « Non ».

Si Service Canada rejette votre demande, vous continuerez à recevoir des prestations de la part de Postes Canada à raison de 70 % de votre salaire normal ou, si vous avez des crédits complémentaires, à raison de 95 % de votre salaire normal.

**Semaine 22** Une lettre concernant l'approche de la fin des prestations du Programme d'assurance-invalidité de courte durée est envoyée, en plus de la trousse de demande de prestations pertinente.

**Semaine 30** Les prestations du PAICD prennent fin.

**À partir de la semaine 16 et jusqu'à la semaine 30** de votre demande de prestations approuvée soumise au PAICD et à Service Canada, Postes Canada continuera de vous verser un montant équivalent à la différence entre vos prestations d'AE et votre salaire autorisé par le PAICD. La combinaison des paiements de Service Canada et de Postes Canada ne peut pas équivaloir à plus de 70 % du total de votre salaire, ou 95 % si vous disposez de crédits complémentaires.

Service Canada confirmera par écrit l'approbation de votre demande et la date du premier paiement de vos prestations. Vous recevrez également des renseignements sur vos obligations d'informer Service Canada de tout changement de votre statut et de remplir vos rapports de déclaration bimensuels.

Le premier paiement d'AE que vous recevrez inclura tous les paiements rétroactifs qui couvriront le temps que Service Canada a consacré à l'examen de votre demande et au traitement de votre paiement.

**Postes Canada continuera de verser les paiements durant la période d'examen pour qu'il n'y ait pas d'interruption de vos paiements. Le recouvrement de ce paiement commencera à la réception de votre premier paiement de la part de Service Canada et sera effectué au taux de recouvrement indiqué dans votre convention collective jusqu'au remboursement intégral.**

Encore plus sur le Web.

[www.acmpaquebec.com](http://www.acmpaquebec.com)



Vice-président francophone Daniel Maheux, secrétaire-trésorière Odette Desgagnés, vice-présidente Chantal Coulombe et le président Steeven Roy



**Le séjour hébergement  
Chantal Corriveau, Wotton**



35 ans de service = retraite  
Félicitations pour ta retraite!  
Il est temps maintenant d'aborder toutes  
les tâches que tu as repoussées quand tu  
travillais.  
Amuse-toi bien!

## Le Centre de dépannage alimentaire Marguerite-Dubois

Un chèque de 100.00\$ pour les dons en argent amassés lors de notre congrès annuel 2022 à l'Hôtel Château-Bromont à Bromont ainsi que des denrées de toute la gamme de produits essentiels.

Merci au donateur.



Manon Demers et Dave Morissette le conférencier

### PRIX DE PRÉSENCE

Julie Dubois, St-Isidore 100.00\$  
Bernard Ouellet, East-Angus 100.00\$  
Louise Boily, St-Joseph-de-Beauce 100.00\$  
France Lessard, St-Joseph-de-Beauce 100.00\$  
France Girard, Eastman 100.00\$  
Carole Montambault, St-Zotique 100.00\$  
Francine Montminy, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud 100.00\$  
Marielle Paquette, L'Épiphanie 100.00\$  
Isabelle Demers, St-Henri-de-Lévis 100.00\$  
Carole Gosselin, St-Martine 100.00\$

France Lamontagne, St-Hénédine « Chaise soleil pliant »  
Denise Charlebois, Les Coteaux « Ens. De 2 tasses Barito »  
Ginette Rouillard, St-Charles de Bellechasse « Sac Bugatti de voyage »  
Ginette Béliveau, Coteau du Lac « Sac isothermique lunch »  
Emilie Thompson, Portage-du-Fort « Tasse à café au chaud »  
Carole Noel, St-Pacôme « Verres à vin »



Août 2022

À tous les membres actifs,

N'ayant pu pourvoir le poste vacant de directeur (directrice) pour donner suite au désistement de la candidate sélectionnée, nous devons reprendre le processus de dotation.

Nous relançons donc un appel aux membres actifs afin de pourvoir ce poste, tel que le stipulent les règlements de l'Association.

Nous vous invitons, par la présente, à nous faire parvenir d'ici le **23 septembre 2022** votre curriculum vitae ainsi qu'une brève description des raisons qui vous motivent à présenter votre candidature pour le poste. La condition essentielle pour poser votre candidature sur ce poste est que vous devez être statué (e) dans un poste à durée indéterminée.

**Voici les qualités souhaitées :**

- \* avoir des connaissances de base de la suite OFFICE (Word, Excel, etc.) serait souhaité;
- \* Être à l'aise avec la technologie (courriel, internet, téléphone intelligent, etc.);
- \* Avoir de la disponibilité et de l'indépendance. (pouvoir s'absenter de la maison 4-5 jours consécutifs à l'occasion);
- \* avoir une connaissance sommaire de notre convention collective serait un atout;
- \* Avoir envie d'aider ses collègues et de favoriser l'équité.

Il n'y a aucune perte de salaire et une allocation est allouée pour les dépenses lors de rencontres.

Vous pouvez nous contacter pour avoir de plus amples informations.

Vous devez expédier le tout par courriel à l'adresse suivante : [s.roy.acmpaquebec@gmail.com](mailto:s.roy.acmpaquebec@gmail.com)

Bien à vous,

Votre exécutif de la section du Québec

## Invitation

Nous avons le plaisir de vous convier à notre prochaine réunion d'automne qui aura lieu le 16 novembre 2022 à 19 h de façon virtuelle, par Teams.

Dans un prochain communiqué, vous recevrez toute l'information de la rencontre. En tant que membre de l'association, vous avez à cœur d'avoir du soutien de la part de vos officiers élus et de toute la structure de l'ACMPA lorsque vous avez un problème ou des préoccupations. Vous appartenez à votre syndicat et votre syndicat vous appartient.

Vous voulez être informés?

Dans ce cas, nous avons besoin de la présence de chacun et nous espérons que vous serez des nôtres.



## Congrès 2023 à Québec les 28, 29 et 30 avril.



# Procès-Verbal de l'Association Canadienne des Maîtres de postes et Adjoint, Section du Québec

À une assemblée générale annuelle des membres de L'Association Canadienne des Maîtres de Postes et Adjoint, section du Québec qui s'est tenue à **9 h 00 le 24 avril 2022 à l'Hôtel Château-Bromont.**

Les membres de l'exécutif présents sont : la vice-présidente: Chantal Coulombe, la directrice : Guylaine Myre est absente, la secrétaire: Odette Desgagnés ; et ce sous la présidence de Steeven Roy.

Plus de **65** membres assistaient à l'assemblée générale.

## **AGENDA DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :**

- Prière-minute de silence à la mémoire de... ;
- Compte-rendu du procès-verbal congrès avril **2021** ;
- Rapport du président ;
- Rapport de la Présidente nationale ;
- Rapport du comité de finances ;
- Forum

### **APPEL À L'ORDRE**

R.: 22.784

**PROPOSÉ PAR : Sylvie Maheux**  
**SECONDÉ PAR : Carole Gosselin**

Il est résolu que les minutes de l'assemblée générale du **22 avril 2021** soient acceptées.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président, Steeven Roy, lit son rapport.

Le Vice-président national francophone, Daniel Maheux, lit le rapport de la présidente nationale, Mme Brenda McAuley.

R.: 22.785

**PROPOSÉ PAR : Julie Béland**  
**SECONDÉ PAR : Chantal Nault**

Il est résolu que le rapport soumis par le président soit accepté.

R.: 22.786

**PROPOSÉ PAR : Émilie Thompson**  
**SECONDÉ PAR : Isabelle Demers**

Il est résolu que le budget pour l'année **2023** soit accepté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

R.: 22.787

**PROPOSÉ PAR : Chantal Sénéchal**  
**SECONDÉ PAR : Monique Robert**

Il est résolu que le rapport financier de la Section du Québec pour l'année **31 décembre 2021** soit accepté après lecture faite.

R.: 22.788

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**PROPOSÉ PAR : Hélène Lapierre**  
**SECONDÉ PAR : Manon Demers**

Il est résolu que les honoraires mensuels de l'exécutif soient de \$425.00 pour le président et la vice-présidente et de \$400.00 pour les directrices ainsi que pour la secrétaire.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

R.: 22.789

**PROPOSÉ PAR : Lynda Tremblay**  
**SECONDÉ PAR : Chantal Nault**

Il est résolu que l'assemblée générale soit levée à **10 h 45.**

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**STEEVEN ROY**  
**PRÉSIDENT**  
LE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**ODETTE DESGAGNÉS**  
**SECRÉTAIRE**  
LE : 13 MAI 2022

## *In Memoriam*



*France Lacoursière  
St-Tite, QC 5 mars 2022*

*Lynda Caron  
Pointe-à-la-Croix, QC 24 juin 2021*

## **Vols ??**

Que ce soit de partir plus tôt du travail puisqu'on n'a pas pris notre pause, d'arriver en retard, d'expédier ou de retourner un colis personnel sans frais, ou de prendre une étiquette Xpress-post à des fins personnelles, **Postes Canada considère tous ces éléments comme du vol.**

Malheureusement, récemment, un membre a été congédié pour une de ces raisons.

Ne risquez pas votre emploi pour quelques minutes ou pour quelques dollars... Il nous est très difficile de vous défendre dans de telles situations!

## **Qu'est-ce qu'une option de travail ?**

Cette option vous permet de modifier votre horaire de travail régulier en retranchant une journée de travail toutes les semaines ou toutes les deux semaines.

Cependant, l'option travail est un droit de gestion. C'est-à-dire que c'est l'employeur qui décide de donner ou non ce privilège selon les besoins opérationnels (avoir quelqu'un pour remplacer).

En résumé, il n'y a rien dans la convention collective à ce sujet, donc l'ACMPA n'a aucun pouvoir si Postes Canada refuse votre demande d'option de travail.

## **Au 31 décembre 2023, la convention collective sera à négocier.**

**Chaque membre a le droit de soumettre ses désirs ou ses besoins que nous appelons « demandes ».**

Toutes les demandes seront revues par le comité des négociations en préparation aux négociations.

Pour faire une demande de modification à la convention collective, vous devez soumettre un formulaire.

Il doit indiquer clairement l'article et le changement que vous voulez apporter. Il sera possible de faire vos demandes avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le formulaire est sur le site:

[www.acmpaquebec.com](http://www.acmpaquebec.com).

**\*\* Le contenu des textes ont été produit par vos officiers \*\***

**Voici votre équipe de représentants syndicaux.**

**Veillez bien prendre en note les coordonnées de votre équipe et n'hésitez pas à nous contacter.**

**Président**

**Steeven Roy**

117, Pouliot

St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0

Tél. 418-700-3600

[s.roy.acmpaquebec@gmail.com](mailto:s.roy.acmpaquebec@gmail.com)



**AVIS**

**Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :**

**[s.roy.acmpaquebec@gmail.com](mailto:s.roy.acmpaquebec@gmail.com)**

**ou**

**[odettedesgagnes.acmpa@gmail.com](mailto:odettedesgagnes.acmpa@gmail.com)**

**Vice-présidente**

**Chantal Coulombe**

1331, Principale

St-Côme, QC. J0K 2B0

Tél.: 450-883-3137

[ccoulombe.acmpa@gmail.com](mailto:ccoulombe.acmpa@gmail.com)



**Secrétaire-trésorière**

**Odette Desgagnés**

572, ch. du Quai

Saint-Joseph-de-la-Rive

QC. G0A 3Y0

Tél. 418-635-2505

[odettedesgagnes.acmpa@gmail.com](mailto:odettedesgagnes.acmpa@gmail.com)



**Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-trésorière, ACMPA Section Québec.**

**Directrice**

**Guylaine Myre**

1201, ch. Elie-Auclair

St-Polycarpe, QC. J0P1X0

Tél. 450-265-3951

[g.myre.acmpa@gmail.com](mailto:g.myre.acmpa@gmail.com)



**[www.acmpaquebec.com](http://www.acmpaquebec.com)**

Le site web est là pour vos recherches :

des nouvelles d'actualité;  
de formulaires;  
du programme PAICD;  
de la convention collective;  
d'un journal l'ACcoMPAgnateur.



### **Avis aux membres associés (retraités)**

Maintenant à la retraite, restez en contact avec nous, votre syndicat. Suivez le processus pour devenir membres associés.

C'est le temps de renouveler votre cotisation 2022 pour demeurer un membre associé de l'A.C.M.P.A.

Faites parvenir un chèque au montant de \$10.00 à l'ordre de l'A.C.M.P.A., à l'adresse de la secrétaire-trésorière.

### **Parution du journal**

Veillez prendre note qu'il n'y a pas de date fixée pour la prochaine parution de votre journal.

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année par l'ACMPA Section du Québec.